

2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

S²LOW

ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE

Projet d'itinéraire cyclable entre Vouillé/Niort : bilan de la concertation publique



niortagglo
Agglomération du Niortais



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.	3
PARTIE 1 : DEROULEMENT ET MODALITES DE CONCERTATION	5
1. Préambule.	5
2. Publicité et mise en place de la concertation	5
3. Participation et contribution du public.	6
PARTIE 2 : SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES	7
1. L'opportunité du projet	8
2. Les limites du périmètre d'opération	10
3. Les propositions d'amélioration du projet présenté.	14
4. Autres remarques formulées	16
PARTIE 3 : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	21

INTRODUCTION

Le présent bilan a pour objectif de présenter les résultats de la concertation menée par Niort Agglo du 15 juin au 15 juillet 2025.

Le projet présenté à la concertation

Par délibérations du 10 février 2020, Niort Agglo adoptait à la fois son Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et son Plan climat air énergie territorial (PCAET), qui fixent tous deux des objectifs de développement des mobilités douces. Le Plan local d'urbanisme intercommunal et de déplacements (PLUi-D), approuvé en 2024, est venu renforcer cette dynamique et comporte un axe 3 dédié au « *déploiement d'une offre de mobilité pour tous* » dont l'un des objectifs prévoit spécifiquement de « *proposer des axes cyclables hiérarchisés, structurants et performants* ».

À la lumière de ces grands objectifs de territoire, les élus communautaires ont adopté en mars 2023 le Schéma directeur des infrastructures cyclables qui est venu concrétiser ces orientations. Ce document cadre, outil de programmation et de planification, a permis de définir une politique d'aménagement en la matière et constitue une réponse locale au contexte de transitions énergétique et environnementale nationale et mondiale.

Ce document, fruit d'une large concertation avec les diverses parties prenantes de la vie locale (élus, associations, entreprises, etc) définit les grands itinéraires cyclables à développer à l'échelle des 40 communes qui composent son territoire. Devant la diversité des besoins, les itinéraires ont été classés de deux manières différentes :

- les itinéraires intercommunaux ou d'intérêt communautaire qui traversent plusieurs communes et revêtent une importance particulière à l'échelle du territoire. Ils fondent l'intervention de l'agglomération en la matière.
- les itinéraires communaux qui sont compris dans le périmètre géographique d'une seule commune et dont l'enjeu est de desservir plus spécifiquement les équipements communaux ou de relier les villages entre eux ou au centre bourg.

Au total, 450 km d'itinéraires cyclables ont été identifiés, dont 260 km sont déjà existants ou empruntent des voies compatibles avec un usage mixte autos/vélos et 190 km sont à créer.

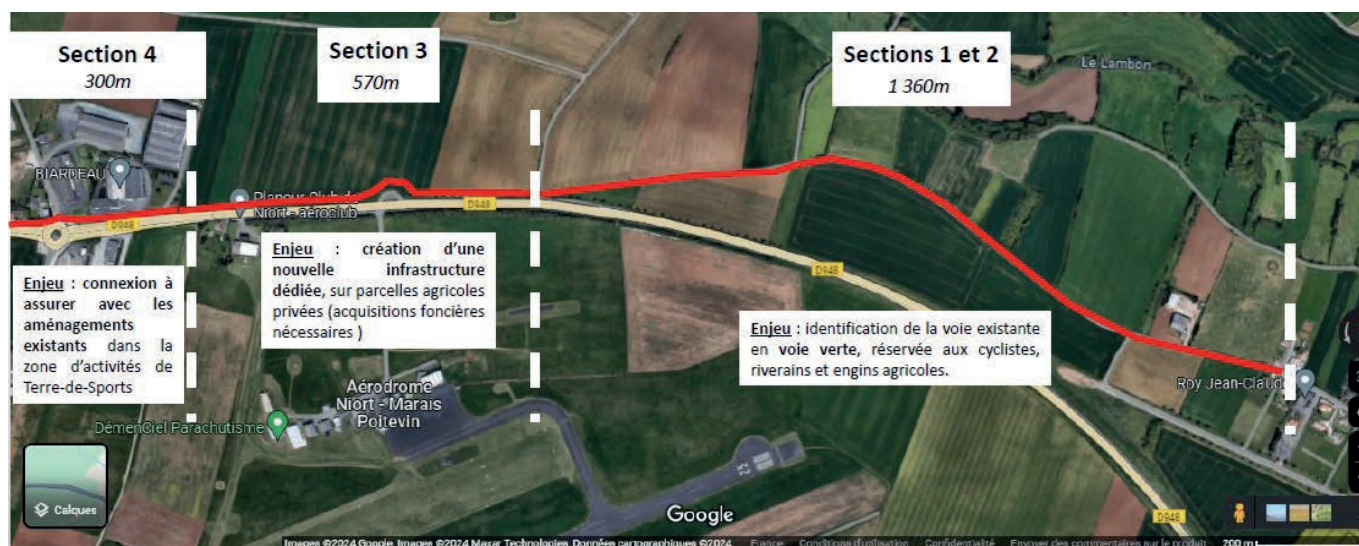
La première phase opérationnelle du schéma cyclable fait l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat au titre de l'appel à programme « *territoires cyclables* ». Ainsi, ce sont 9M€ qui sont alloués à la CAN sur la période 2024-2029 pour la réalisation de 100 km d'infrastructures cyclables nouvelles.

L'itinéraire cyclable reliant les communes de Vouillé et Niort par la zone d'activités économiques Terre-de-sports fait partie intégrante de cette programmation.

Cet itinéraire permet la connexion de Vouillé (3 538 habitants en 2022 – 4^e commune de la CAN en termes de population) à la zone d'activités Terre-de-Sports (pôle d'emplois et de commerces, complexe sportif et culturel l'Acclameur, P+R Darwin) et à Niort (60 000 habitants, principale commune du territoire en termes de population, offre d'emplois, de commerces et de services, centre du cœur d'agglomération et de l'aire urbaine niortaise).

Le projet vise la réalisation d'une continuité cyclable en bordure de l'avenue de Limoges à Niort, sur un linéaire de 2 300 mètres de long. L'enjeu principal réside dans la création d'une voie verte sur parcelles agricoles privées sur environ 600 m et le traitement des abords du giratoire d'entrée de ville pour assurer la connexion avec les aménagements existants dans la zone d'activités. L'avenue de Limoges est en effet une des principales discontinuités cyclables du secteur puisqu'il s'agit d'une voie de circulation très fréquentée avec près de 17 000 véhicules/jour et une vitesse de 80 km à 90 km/h selon les sections. La séparation des cyclistes et piétons des flux motorisés est donc indispensable.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET D'ITINÉRAIRE ENTRE VOUILLÉ ET NIORT



LES GRANDES LIGNES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LES SECTIONS 1 ET 2

Sections 1 et 2



- Identification de la voie de circulation existante en **voie verte** :
 - Circulation réservée aux cycles, riverains et engins agricoles,
 - Mise en place d'une signalétique verticale adéquate (panneau signalisation voie verte),

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

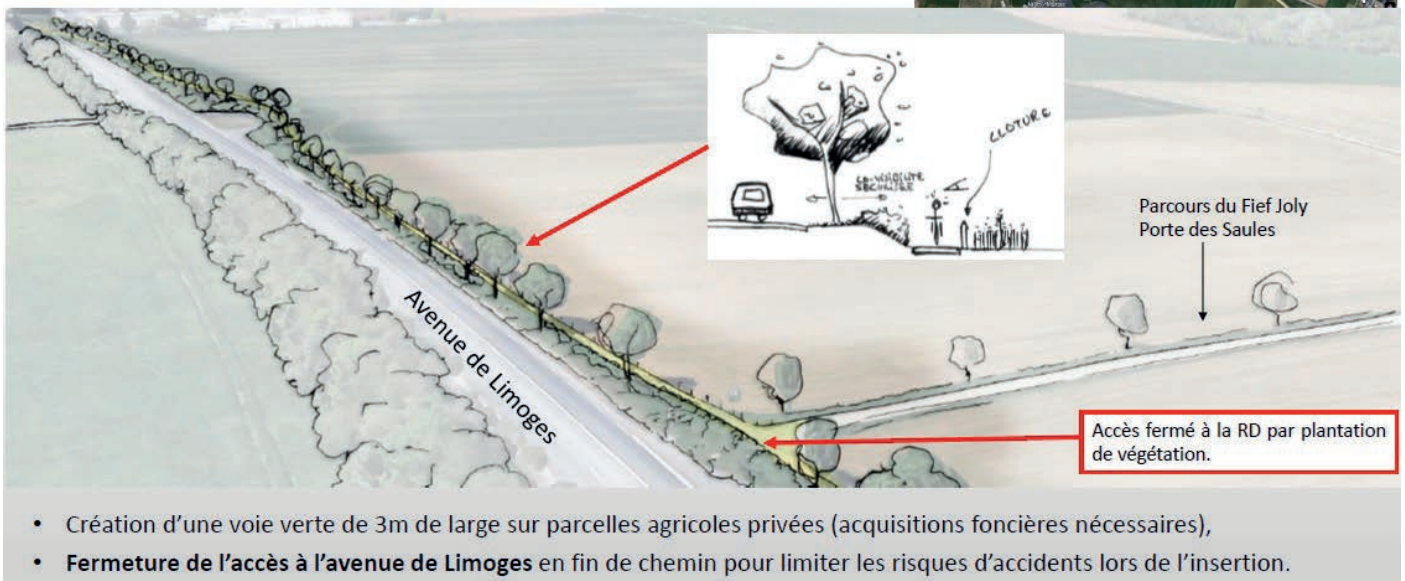
Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE



Section 3

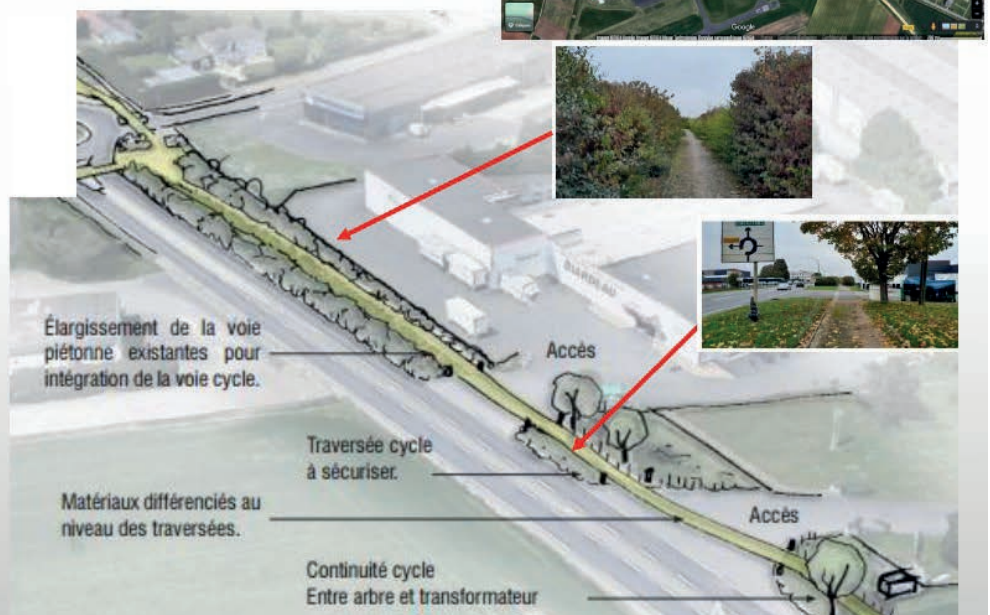


LES GRANDES LIGNES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LA SECTION 4 (AVANT LE GIRATOIRE)

Section 4 – Avant le giratoire d'entrée de ville



- Elargissement du trottoir existant permettant de poursuivre la voie verte jusqu'au giratoire d'entrée de ville,
- Sécurisation des traversées devant les entreprises.



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE

S²LO

Section 4 – Après le giratoire d'entrée de ville



- Création de pistes cyclables bidirectionnelles en continuité des aménagements existants (→) rue de l'Aérodrome et en direction de la rue de Souché,
- Réaménagement du parking, avec maintien des accès entreprises et commerces ainsi que de 3 places de stationnement,
- Flux véhicule sur le parking,
- Maintien de la continuité piétonne à travers le parking**, comme existante actuellement.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE

S²LO

DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE CONCERTATION

Préambule

Par délibération du 19 mai 2025, les élus communautaires ont adopté les modalités de déroulement de la concertation qui visent à :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

Publicité et mise en place de la concertation

- La concertation a été conduite selon les modalités suivantes :
- La parution d'un avis d'engagement dans le Courrier de l'ouest et la Nouvelle République le 28 mai 2025,
- L'affichage dans les mairies des communes de Vouillé et de Niort ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération de la délibération engageant la concertation 15 jours avant son lancement,
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies de Vouillé et de Niort ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération, d'une présentation du projet et de ses objectifs ainsi que d'un registre permettant de recueillir les observations du public du 15 juin au 15 juillet 2025 inclus,
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.niortagglo.fr/grands-projets/niort-coeur-dagglo-se-transforme/mobilité-douce-faciliter-le-trajet-a-velo-entre-vouille-et-niort/index.html>) qui a permis au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, susceptibles également d'être transmises par email ou courrier,
- L'organisation d'une réunion publique de présentation du projet le 26 juin 2025 à 18h dans les locaux de la Communauté d'agglomération du niortais au 140 rue des Equarts à Niort.

Grands projets réalisés

NIORT COEUR D'AGGLO SE TRANSFORME

**MOBILITÉ DOUCE : FACILITER LE TRAJET À VÉLO
ENTRE VOUILLÉ ET NIORT**

Niort Agglo a lancé un schéma directeur cyclable pour structurer le réseau vélo sur le territoire. L'objectif est de créer près de 200 km de nouvelles infrastructures cyclables, en s'appuyant sur les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Le Plan local d'urbanisme intercommunal et déplacement (PLUi-D). Le projet prévoit aussi la résorption des coupures sur les itinéraires existants, avec un soutien financier de l'État pour la première phase. Le but est de relier efficacement les principaux pôles d'activité et d'habitat, en facilitant l'intermodalité.

Participez à la transformation de notre territoire !

Nous vous invitons à découvrir et à donner votre avis sur le projet de résorption des discontinuités cyclables entre Vouillé et Niort (Terre-de-Sports).

Page Internet dédiée à la concertation publique

Participation et contribution du public

Une réunion publique a été organisée le 26 juin 2025 durant laquelle le support de concertation a été présenté et détaillé et les participants invité à donner leur avis sur le projet d'aménagement. Celle-ci a été marquée par la participation de la principale association locale de cyclistes, Villovélo.

La concertation en ligne a permis le recueil de 11 avis, un nombre beaucoup plus mesuré que la précédente concertation organisée pour l'itinéraire Magné/Bessines/Niort en 2024 (118 avis reçus).

Aucun avis n'a été transmis via les cahiers de consultation mis à disposition du public en mairie de Vouillé et Niort ainsi qu'au siège de Niort Agglo.

La synthèse se fonde sur l'ensemble des avis recueillis durant la concertation. Ils sont regroupés par thématique. Ils proviennent des avis publiés sur le site Internet ainsi que des observations orales formulées en réunion publique.

Lorsque les positions sont exprimées par des représentants institutionnels ou associatifs, le titre auquel ils s'expriment est précisé. Lorsque ce sont des paroles de citoyens, leur anonymat est respecté. Les éléments de réponse de la maîtrise d'ouvrage sont détaillés en fin de chaque paragraphe.

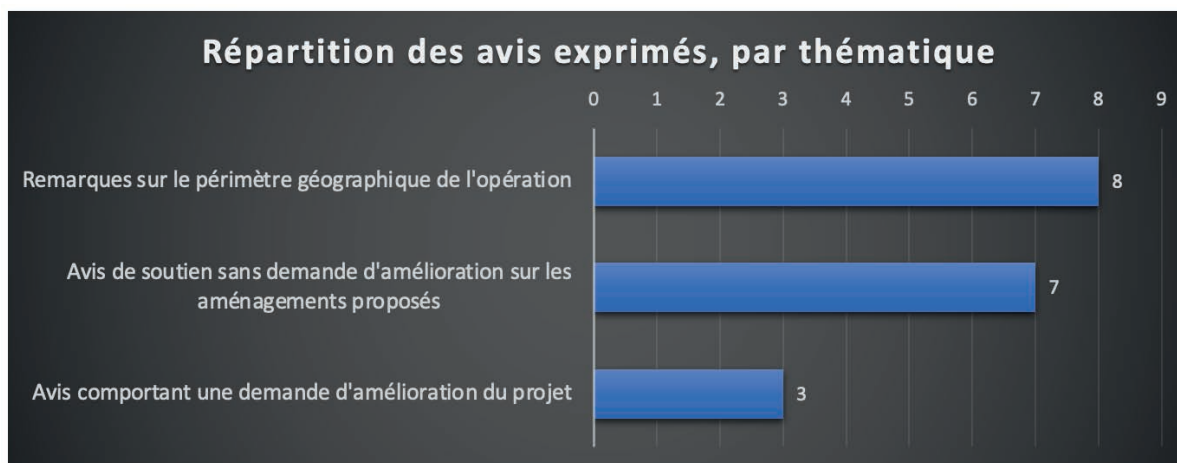
Certaines contributions apportent un avis sur plusieurs thématiques : dans ce cas, un avis a été comptabilisé pour chacune des thématiques abordées. Dans un souci de lisibilité et de synthèse, des extraits ont pu être fait des avis multi thématiques.

Au total, ce sont 16 avis qui ont été recensés.

Plusieurs répondants ont formulé une remarque concernant le périmètre de l'opération (8 avis reçus), ce qui ne rentre pas dans le cadre de l'opération d'aménagement. Devant le nombre relativement élevé de remarques à ce sujet par rapport au nombre d'avis, il est apparu pertinent de l'intégrer dans les analyses qui suivent.

Les différents avis ont été classés en trois thématiques :

- Les avis affirmant leur soutien au projet et félicitant la collectivité pour le travail en cours, sans demande de modification des aménagements proposés (7 avis, soit 44% de l'ensemble),
- Les avis portant une remarque sur les limites géographiques de l'opération (8 avis, soit 39% de l'ensemble),
- Les avis portant propositions d'amélioration et/ou interrogations sur les aménagements proposés (3 avis, dont celui de l'association Villovélo, soit 17% de l'ensemble).



La quasi-totalité des répondants ont affiché leur soutien au projet proposé. Seul un avis écrit en ligne est resté neutre et n'a pas fait état de son soutien ou non au projet.

Parmi les principaux éléments mis en avant par les contributeurs, sont cités à plusieurs reprises :

- **Le gain de sécurité** induit par la séparation des flux cyclistes et motorisés en bordure de l'avenue de Limoges, considéré comme le principal point noir du secteur ;
- La recherche de **trajets plus directs**, rendant le vélo compétitif comme mode de déplacement au quotidien.



Quelques exemples de contribution.

Témoignages de soutien au projet :

Avis anonyme 3

« Projet formidable ! J'utilise justement ces axes, et je les trouve vraiment dangereux. C'est un excellent projet car il y a bcp de monde qui les utilise. Bravo. »

Avis anonyme 10

« Très bonne idée
Faites vite !!! »

Concernant la sécurisation de l'itinéraire :

Avis anonyme 1

« [...] ce projet me semble très bien pensé. J'ai l'habitude de faire le trajet Vouillé Niort en vélo et la partie «aerodrome-rond point» est vraiment dangereuse. Donc le fait de le sécuriser de cette façon est très bien. D'une façon générale, il faut éviter de faire côtoyer voiture/camion/moto et vélo/trottinette sur une même route. Les risques sont trop élevés. [...] »

Avis 15 - Association Villovélo 15 :

« [...] - Dans son ensemble, le projet est à la fois utile et indispensable pour les habitants ou visiteurs du secteur souhaitant se déplacer à vélo [...] »

Concernant l'optimisation des distances parcourues en vélo :

Avis anonyme 1

« [...] L'autre point qui me semble important est de penser la circulation de façon à réduire la distance pour les vélos et non les voitures. L'effort à fournir est moindre pour une voiture qu'un vélo. Et plus on facilitera les trajets pour les vélos, plus on aura de chance d'avoir des cyclistes. Merci pour ce beau projet. J'espère qu'il se fera. »

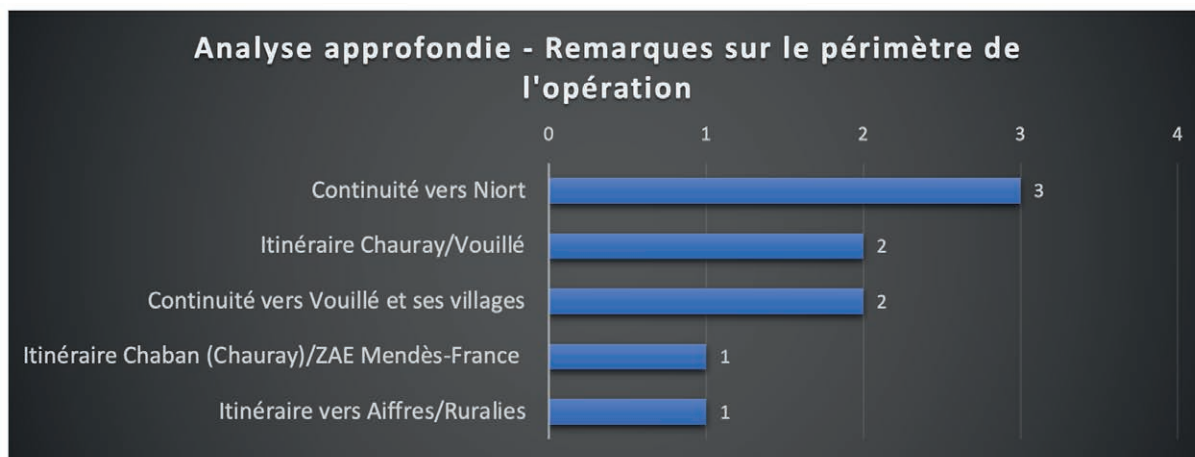
Avis anonyme 3

« [...] Il m'arrive régulièrement de me rendre à Vouillé à vélo, pour le loisir (rando) ou pour des sorties familiales (parc de la Mairie). La RD948 est en effet un gros point noir à cet endroit et je n'ai jamais tenté de l'emprunter, préférant les «chemins blancs» (du III^e millénaire ;)), plus sécurisés certes, mais moins carrossables (surtout avec un vélo cargo), plus pentus, et rallongeant l'itinéraire.[...] »

Aucun contributeur en ligne ou présent lors de la réunion publique n'a fait part d'un avis défavorable sur le projet qui recueille donc une quasi-unanimité quant à son intérêt pour les déplacements au quotidien.

Il s'agit de remarques relativement présentes dans les avis recueillis. Bien qu'en dehors du cadre de l'opération en elle-même, le nombre d'avis formulés incite à la prise en compte de ces remarques de manière détaillée, notamment concernant la poursuite de l'itinéraire en direction du centre-ville de Niort.

Si les répondants sont quasiment tous favorables au projet, certains ont souhaité faire part de leurs interrogations et remarques concernant les limites géographiques du périmètre d'opération.



La principale remarque concerne la liaison vers Niort, qui est mentionnée dans 3 avis dont celui de l'association Villovélo. Deux objets sont dès lors identifiés :

- La remise en cause de la continuité de l'itinéraire Vouillé/Niort passant par la rue de l'aérodrome : les répondants **préfèreraient en effet un itinéraire plus direct et plus structurant passant par l'avenue de Limoges** ;
- **L'optimisation possible des aménagements existants rue de l'aérodrome.** Sont notamment mentionnées les difficultés rencontrées au niveau des entrées/sorties de parcelles commerciales ainsi que le manque de civisme de la part des automobilistes qui stationnent sur les aménagements cyclables. A noter également que l'association Villovélo remet en cause les aménagements réalisés sur la rue de Souché de type chaussée-à-voie-centrale-banalisation (CVCB) ainsi que le non-respect des régimes de limitation de la vitesse à 30 km/h.



Quelques exemples de contribution.

Avis anonyme 8 :

« Concernant la rue de l'Aérodrome, l'aménagement de la piste sur trottoir, relativement récent, n'est pas satisfaisant pour une «pénétrante cyclable», les entrées d'entreprise fréquentes forment des coupures dangereuses (en particulier au droit du Leroy Merlin) et le trottoir ressemble davantage à des montagnes russes qu'à une piste cyclable. Également, la question de la cohabitation avec les piétons se pose là encore.

- Concernant la rue de Souché, là encore récemment refaite à neuf, il n'y existe aucun autre aménagement cyclable qu'une simple bande de peinture, élégamment nommée Chaucidou. Ce qui ne sécurise en rien les cyclistes, ni ne ralentit les automobilistes. Cette cohabitation autos / vélos ne peut décemment pas être utilisée comme «pénétrante» cyclable sur Niort.

- Les aménagements cyclables réalisés lors de l'aménagement de la zone commerciale, avenue de Limoges, semblent plus pertinents pour fournir une continuité cyclable vers le centre-ville, notamment du fait de la présence de ralentisseurs efficaces qui limitent fortement la vitesse motorisée (aménagements inexistant sur l'itinéraire envisagé dans ce projet). Il faudrait en revanche sécuriser le franchissement des ronds-points d'insertion sur la rocade Est, et créer une vraie piste cyclable sécurisée sur l'avenue de Limoges pour relier le centre-ville de façon directe et bien plus sécurisée. [...] »

• **Avis 15 – Association Villovélo 15 :**

« [...] - ce projet seul ne suffira pas à sécuriser les trajets entre le centre bourg de Vouillé et le centre-ville de Niort. Cela tant du côté Vouillé où les infrastructures ne permettent actuellement pas de se déplacer en sécurité que côté Niort où les CVCB restent dominant et ne suffisent pas à sécuriser les trajets pour toutes les populations d'usagers, notamment enfants et seniors. On remarque aussi régulièrement via des remontées d'adhérents des véhicules stationnés sur les bandes ou pistes cyclables, par exemple rue de l'aérodrome, et il sera nécessaire d'agir face à ces incivilités pour voir la nouvelle infrastructure utilisée à son plein potentiel. Dans les deux communes, le non-respect de la limitation de vitesse à 30km/h est également source de danger pour tous les usagers non motorisés de la voirie, cyclistes comme piétons. [...] »



La création **d'un itinéraire entre les communes de Chauray et Vouillé** ainsi que la nécessité de réaliser une **continuité vers le centre-bourg de Vouillé** et ses villages ont recueilli chacun deux avis.



Quelques exemples de contribution.

Avis anonyme 4 :

« Je suis ravie de cette démarche. Je suis déjà allée embaucher à la MAIF depuis Vouillé en vélo mais il manquait vraiment une partie pour rejoindre Niort en toute sécurité. Dommage que pour rejoindre Chauray ce ne soit pas plus sécurisé mais c'est déjà un bon début. »

Avis anonyme 5 :

« [...] Très bonne idée afin de faciliter nos trajets quotidiens sur Niort et surtout de bien sécuriser ces derniers.

Si possible de sécuriser également les accès aux autres villages par exemple pour nous gascougnolles, des routes partagées ont été mises en place mais un espace séparé des véhicules serait beaucoup sécurisant.

Bon courage pour tous ces bons projets en tout cas ! »



Enfin, deux avis mentionnaient leur souhait de création d'un itinéraire entre Chaban (Chauray) et la zone d'activités économiques de Mendès-France, et entre Vouillé et Aiffres/Les Ruralies



Éléments de réponses de Niort Agglo aux remarques formulées.

Le schéma cyclable vise le développement de plusieurs itinéraires sur l'ensemble du territoire. Le projet actuel entre Vouillé et Niort (Zone Terre-de-Sports) ne constitue qu'une seule partie de cette programmation.

Ainsi, la continuité vers Niort par l'avenue de Limoges ou la rue de Souché, ou la liaison entre Vouillé et Aiffres sont bien inscrites au schéma. L'itinéraire reliant les communes de Chauray et Vouillé est quant à lui d'ores et déjà à l'étude.

Les remarques concernant l'amélioration des continuités existantes sur la rue de l'aérodrome et certaines sections de la rue de Souché seront transmises aux différents gestionnaires de voirie pour suite éventuelles à donner.

Pour mémoire, le schéma cyclable adopté par les élus communautaires le 27 mars 2023 est disponible [ici*](#)

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260622-C__78_06_2026-DE



Les remarques présentées ci-après sont issues de l'analyse détaillée de l'association Villovélo, qui est la seule à avoir formulée des propositions d'amélioration sur le projet présenté.

De manière synthétique, les propositions d'amélioration concernent :

- La **priorité des cycles sur le trafic motorisé et le renforcement de la sécurisation de ces derniers aux intersections** ;
- Le **traitement de l'entrée de la rue de l'aérodrome et la requalification du parking en sortie du giratoire**, jugés insuffisamment sécurisés par l'association.

Concernant la priorité des cycles aux intersections.

L'association milite pour une priorité des cycles sur l'ensemble des intersections rencontrées tout au long du parcours :

- Devant les entrées riveraines à l'entrée de la zone d'activités économiques ;
- En traversée de la rue de l'aérodrome,

L'association suggère le renforcement de la signalétique verticale et horizontale sur ces secteurs pour bien marquer le régime de priorité.

L'association estime que les propositions effectuées laissent trop de places aux véhicules motorisés et ne permettent pas un niveau de sécurisation assez important à leurs yeux. Partant de ce constat, ils préconisent :

- La **suppression d'une voie de circulation véhicules entre le giratoire et la rue de l'aérodrome**, afin de libérer de l'emprise insérer un cheminement piéton en façade des commerces, une piste cyclable bidirectionnelle et une zone de stationnement pour véhicules.
- La création d'une chicane et d'un plateau surélevé au début de l'aérodrome, afin de donner la priorité aux cyclistes sur la traversée.



Éléments de réponses de Niort Agglo aux remarques formulées.

La gestion des intersections est en effet primordiale afin de pouvoir apporter une sécurité satisfaisante aux usagers. A ce titre, les préconisations effectuées par l'association vont être étudiées en détails afin de pouvoir ajuster le projet le cas échéant.

La priorisation des cycles est effectivement recherchée lors de l'élaboration des projets d'itinéraires. Elle est mise en place dès lors que les caractéristiques de sécurité sont réunies pour le faire. En l'espèce, une étude approfondie de la priorité demandée au niveau de la traversée de la rue de l'aérodrome va être menée afin d'évaluer sa faisabilité.

La suppression d'une voie de circulation sur l'avenue de Limoges a effectivement été étudiée et malheureusement rejetée par les services du Conseil départemental qui est le gestionnaire de cette voie. Sans cet accord, la création de la piste cyclable doit nécessairement se faire par une requalification du parking dans le cadre de son emprise actuelle.

Toutes les propositions effectuées vont être analysées en détail afin d'évaluer leur faisabilité. Elles devront également être validées par le conseil départemental qui est gestionnaire de la RD948 (avenue de Limoges).

Autres remarques formulées

Deux thématiques ont été mentionnées dans plusieurs avis et méritent un point d'attention particulier.

Remarques concernant le revêtement des aménagements cyclables.

Quelques contributeurs s'interrogent sur la nature du revêtement envisagé pour les aménagements cyclables. Un contributeur anonyme, tout comme l'association Villovélo souhaitent la mise en place d'un revêtement roulant susceptible d'être utilisé par tous les usagers pour leurs déplacements du quotidien, y compris les vélos cargos. La question du revêtement est également mentionnée en contre-exemple par un contributeur qui cite les chemins du 3e Millénaire comme étant « non carrossables ».

L'association Villovélo estime pour sa part que la mise en place d'un « enrobé sur l'ensemble du projet reste le plus adapté à tous ».

Remarques concernant la cohabitation piétons/vélos sur la voie verte (section 3).

Un contributeur s'interroge sur la cohabitation entre piétons et vélos, notamment sur la section en « voie verte » située en zone agricole en bordure de l'avenue de Limoges.

A l'inverse, si l'association Villovélo milite pour une séparation stricte des flux en zone urbaine, elle soutient ici la proposition d'aménagement de la collectivité en estimant que « *la voie verte semble pertinente sur ces sections de l'itinéraire au vu du faible trafic piéton envisagé* ».



Éléments de réponses de Niort Agglo aux remarques formulées.

Pour ce qui concerne le revêtement.

La volonté de Niort Agglo est de déployer des itinéraires cyclables du quotidien avec un revêtement adapté à ce type de déplacement. Cet enjeu principal est également à mettre en lien avec l'insertion paysagère et environnementale du site qui nécessite de respecter certaines conditions particulières (revêtement beige, impact limité sur l'écosystème, etc). Cette remarque sera bien entendu intégrée aux études de conception afin de déterminer le revêtement qui concilie au mieux ces différents enjeux.

D'ores et déjà, il est envisagé la mise en place d'un revêtement de type grave émulsion calcaire à l'aspect beige, mais fermé (sans rejet) et non salissant. Il ressemble à un enrobé coloré mais présente un bilan environnemental plus performant.

Ce revêtement a d'ores et déjà été mis en place sur l'itinéraire Bessines/Niort, première réalisation structurante du schéma cyclable. Ce premier test semble très concluant, aucune réclamation n'ayant d'ailleurs été formulée par les usagers de la voie depuis sa création.

A noter également qu'une mission de contrôle externe est obligatoire afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat. A ce titre, la CAN confie la réalisation de cette prestation directement au CEREMA. La grave émulsion calcaire a déjà été proposée sur d'autres projets et sa cyclabilité a été reconnue par le bureau de contrôle.

Pour ce qui concerne la séparation des piétons et des cycles.

Tenant compte des remarques formulées sur d'autres projets similaires (itinéraire Bessines/Niort notamment), la CAN a proposé la réalisation d'une voie verte sur les secteurs interurbains, et une séparation des flux en secteur urbanisé. L'objectif est d'adapter l'aménagement aux flux cyclistes et piétons existants sur chaque secteur mais également de limiter la consommation foncière lorsque des acquisitions sur parcelles privées sont nécessaires. En l'espèce, la création de la voie verte en bordure de l'avenue de Limoges nécessite la réalisation d'acquisitions foncières sur parcelles agricoles privées. Afin de proposer une solution d'aménagement équilibrée, et tenant compte du faible flux piéton existant, la solution voie verte est pleinement adaptée au contexte.

De la même manière, le contrôle externe permettra de confirmer cette position lors de l'élaboration du projet.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Même si le nombre de répondants à la concertation est plus modéré que celui engendré sur d'autres opérations similaires, les avis reçus sont **quasiment unanimes sur l'intérêt du projet**.

Les contributeurs soulignent en effet **le gain en termes de sécurité** engendré par des aménagements séparés physiquement de la voie de circulation principale, mais également la pertinence de l'itinéraire qui vise à **relier le plus directement possible** les deux zones urbanisées de Vouillé et de Terre-de-Sports à Niort. Le tracé se distingue ainsi d'une logique touristique et affirme son utilité en tant que projet d'infrastructures pour les besoins du quotidien. Comme le souligne l'association Villovélo, ce dernier **est utile et indispensable** pour le développement des mobilités cyclables au quotidien dans le secteur.

Cette adéquation entre l'infrastructure créée et son aptitude à générer de nouvelles pratiques de mobilité se retrouve également dans les interrogations soulevées par les citoyens concernant la **nature du revêtement** envisagé, qui se devra d'offrir des conditions de circulation adaptées à une pratique quotidienne.

Par ailleurs, plusieurs contributeurs font état de leur **souhait de développer ce type de projet de manière plus large**. Sont ainsi ciblés les itinéraires vers Chauray ou Aiffres. Les contributeurs manifestent également leur souhait que les collectivités puissent **renforcer la sécurisation sur la suite de l'itinéraire** vers le cœur de bourg de Vouillé et vers Niort. Vers cette dernière, plusieurs avis mentionnent leur préférence de voir se réaliser un jour un itinéraire direct longeant l'avenue de Limoges, toujours dans une logique d'aptitude des infrastructures créées à générer le report modal des modes motorisés vers les modes doux.

Pistes d'optimisation du projet :

L'analyse détaillée réalisée par l'association Villovélo a permis de mettre en évidence quelques pistes d'amélioration du projet dont la faisabilité sera évaluée en phase de conception :

- Affirmation des traversées cyclables et inversion de régimes de priorité au profit du cycle,
- Renforcement du traitement des intersections par la mise en place d'une signalétique spécifique aux cycles,
- Mise en place d'un revêtement qualitatif adapté aux déplacements domicile/travail,
- La réorganisation du parking existant et de la voie de circulation motorisée afin d'offrir davantage de place aux piétons et cyclistes,
- L'attention particulière portée à la sécurisation de l'entrée de la rue de l'aérodrome et à la traversée cyclable à réaliser sur ce secteur.

Le Conseil d'Agglomération, après examen du bilan de la concertation, délibérera sur les suites à donner au projet.

Projet d'itinéraire cyclable entre Vouillé/Niort : bilan de la concertation publique

Direction des Transports et de la mobilité

05 17 38 81 10

transports@agglo-niort.fr

Juin 2026

